

OLIVIER DUSSOPT
DEPUTE DE L'ARDECHE – CONSEILLER REGIONAL

Monsieur François FILLON
Premier Ministre
Hôtel Matignon
57, rue de Varennes
75007 PARIS

Annonay, le 13 novembre 2007

Ref. : OD/CD/131107
Objet : **Réforme de la carte judiciaire**
Copie : Madame Rachida DATI, Ministre de la Justice, Garde des Sceaux

Monsieur le Premier Ministre,

L'annonce, faite le 10 novembre à Montpellier par Rachida DATI, Garde des Sceaux, de la disparition du Tribunal de Commerce d'Annonay a suscité de très vives réactions, toutes communautés professionnelles et toutes obédiences politiques confondues en nord Ardèche.

Si cette proposition n'est que l'une des mesures avancées par le projet de schéma d'organisation judiciaire des cours d'appel d'Aix-en Provence, Montpellier et Nîmes, celle-ci revêt toutefois une dimension particulière.

Le 16 octobre dernier, Madame la Ministre de la Justice, en réponse à une question d'actualité posée à l'Assemblée nationale, affirmait : « la justice de proximité ne sera pas remise en cause ».

Or, pour les décideurs et les chefs d'entreprise du nord Ardèche, et singulièrement pour ceux de la région d'Annonay, le principal bassin industriel du département, la « proximité » pour gagner le Tribunal de Commerce d'Aubenas, ce pourrait être désormais 300 kilomètres de route aller-retour, et au mieux près de quatre heures de temps dans les meilleures conditions météorologiques (source via Michelin).

Nous nous interdisons tout procès d'intention, mais nous voulons vous dire, Monsieur le Premier Ministre, que s'agissant de la décision de transfert du Tribunal de Commerce d'Annonay à Aubenas, il y a objectivement et indéniablement remise en cause de la notion de proximité.

Il y a aussi une injustice flagrante à l'adresse des juges consulaires du Tribunal de Commerce d'Annonay, victimes de la qualité de leur travail d'accompagnement et de prévention des défaillances économiques, et victimes d'une logique arithmétique et comptable, qui ne prend en compte que le nombre de dossiers traités en dernier ressort pour juger de l'activité d'une juridiction et de son poids sur la vitalité d'une économie locale.

Monsieur le Premier Ministre, sans doute n'aurions-nous pas été conduits à solliciter votre arbitrage si la réforme de la carte judiciaire s'était inscrite dans la concertation promise et le dialogue attendu par les professionnels et les élus locaux qui ne rejettent pas dans leur immense majorité le bien-fondé d'une réforme rendue nécessaire par l'obsolescence d'un découpage qui relève d'un autre temps.

En nord Ardèche, la déception est d'autant plus grande qu'à aucun moment la perspective, inimaginable pour les acteurs locaux, de la disparition du Tribunal de commerce d'Annonay n'a été envisagée.

Notre déception est forte aussi car l'arrondissement de Tournon-sur-Rhône concentre plus de 60% des entreprises de plus de cinquante salariés. Poumon économique et industriel de l'Ardèche, il nous semble difficile d'en éloigner autant la justice consulaire.

Nous nous interrogeons par ailleurs sur la cohérence territoriale qui préside à l'application sur notre secteur de ce nouveau schéma d'organisation judiciaire, lequel prévoit parallèlement le transfert du Tribunal d'Instance de Tournon vers Annonay.

Nous affirmons solennellement que l'annonce s'attachant à la disparition du Tribunal de Commerce d'Annonay et à son transfert sur Aubenas ne peut en aucun cas se prévaloir de la mise en place d'une politique de proximité, sauf à gérer un cas d'exception.

Nous appelons de nos vœux le réexamen de cette situation régionale particulière, aux fins d'arrêter une stratégie relevant d'une vraie démarche d'aménagement du territoire.

Nous vous remercions de votre attention et vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre haute considération.

Olivier DUSSOPT

Député de l'Ardèche
Conseiller Régional

Pascal TERRASSE

Député de l'Ardèche
Président du Conseil Général

Michel TESTON

Sénateur de l'Ardèche
Conseiller Général

Jean-Claude TOURNAYRE

Vice-président du Conseil Général de l'Ardèche

Denis LACOMBE

Vice-président du Conseil Général de l'Ardèche

Maurice WEISS

Vice-président du Conseil Général de l'Ardèche

Maurice QUINKAL

Vice-président du Conseil Général de l'Ardèche
Maire de Vion

Denis DUCHAMP

Conseiller Général Délégué
Maire de Félines

Pierre GIRAUD

Conseiller Général
Maire de Satillieu

Jean-Paul CHAUVIN

Conseiller Général
Maire de Saint-Félicien

Jacques DUBAY

Conseiller Général
Président de la Communauté de communes du Pays de Crussol
Maire d'Alboussière

Jean-Paul VALLON

Conseiller Général
Maire de Lamastre

Jean PONTIER

Maire de Tournon-sur-Rhône
Ancien député

Gérard WEBER

Maire d'Annonay
Président de la Communauté de communes du Bassin d'Annonay
Ancien député

Henri-Jean ARNAUD

Maire de Guilhaud-Granges
Président de la Communauté de communes Rhône Crussol
Ancien député
Président de l'association des maires d'Ardèche

Michel VAUTARET

Président de la Communauté de communes du Val d'Ay
Maire de Saint-Pierre sur Doux

Alain REYNAUD

Président de la Communauté de communes du Pays de Saint-Félicien
Maire de Saint-Victor

Pierre CHIFFLET

Président de la Communauté de communes du Tournonais

Alain CABANES

Président de la Communauté de communes du Haut-Vivarais

Richard MOLINA

Président de la Communauté de communes Vivarhône et du Contrat de Pays Rhône-Alpes
Maire de Limony

Henri PICOT

Président du Tribunal de commerce d'Annonay

César GALLO

Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Annonay

Alain GEBELIN

Président du Conseil de Prud'hommes d'Annonay